

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 10 octobre 2001.....	1
INTRODUCTION.....	3
I - RELÉGITIMER LE PROJET EUROPÉEN	4
A - LE DÉBAT DOIT PORTER SUR LE PROJET EUROPÉEN ET LES MOYENS INSTITUTIONNELS DE LE RÉALISER	4
B - LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE À CE DÉBAT EST INDISPENSABLE	5
1. Concevoir un débat élargi.....	5
2. La tenue d'une Convention comme cadre préalable à la CIG de 2004	8
3. Poursuivre le débat avec la société civile jusqu'en 2004 et préciser les modalités d'information, de consultation et de participation	9
II - ORIENTER LA POSITION FRANÇAISE SUR LES SUJETS QUI SERONT EN DÉBAT JUSQU'EN 2004.....	10
A - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RAPPELLE AU GOUVERNEMENT SES DIFFÉRENTES POSITIONS SUR LES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU NIVEAU EUROPÉEN	11
B - DES ORIENTATIONS DE TRAVAIL POUR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À PRÉCISER SELON LE CALENDRIER ET LES THÈMES RETENUS À LAEKEN	12
1. Les sujets concernant la nature de l'Europe	12
2. Les sujets concernant les politiques européennes	12
CONCLUSION.....	15
ANNEXE A L'AVIS.....	17
SCRUTIN.....	17
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	19

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 10 octobre 2001**

Par décision du Bureau, en date du 26 juin 2001, le Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un avis sur « *La participation du Conseil économique et social au débat national sur l'avenir de l'Union européenne* »¹.

La section a désigné Mme Annette Wieviorka comme rapporteure.

Pour l'élaboration de son avis, la section s'est appuyée sur les travaux réalisés par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social.

*
* *

INTRODUCTION

Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté, en annexe du traité de Nice, une déclaration relative à l'avenir de l'Union qui prévoit en 2004 une nouvelle Conférence Intergouvernementale chargée de réformer en profondeur le système institutionnel européen.

Cette déclaration poursuit entre autres ceux des débats qui ont été soulevés à Nice en posant notamment les questions de la délimitation des compétences respectives entre l'Union européenne et les États membres dans le respect du principe de subsidiarité, du statut de la Charte des droits fondamentaux, de la simplification des traités et enfin du rôle des parlements nationaux.

La déclaration annexée au traité de Nice est une adresse à la « *société civile* » même si la définition de la société civile contenue dans la déclaration l'assimilant à une composante de « *l'opinion publique* » n'est pas celle du Conseil économique et social.

Or, associer la société civile au débat sur l'avenir de l'Union, c'est permettre un dialogue entre tous ces acteurs de la société civile.

Cette volonté d'associer les citoyens à la construction de l'Union est rendue indispensable par les difficultés de ratification des derniers traités et par la progression de l'abstention dans les consultations européennes.

Mais il ne suffit pas de décider de consulter, il faut bien réfléchir à la façon dont les citoyens sont impliqués dans le débat et aux conditions d'organisation d'un dialogue productif avec les citoyens. Il faut craindre en effet que l'insuffisante prise en compte des sensibilités qui s'exprimeront dans ce long débat n'éloigne plus encore certains Européens ou certaines nations de la construction communautaire.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 154 voix, contre 11 et 8 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe).

En revanche, une véritable appropriation par les citoyens du débat sur l'avenir de l'Union pourrait constituer un instrument précieux capable de renforcer l'attachement des Européens à leurs futures institutions et à l'Europe.

Le débat sur l'avenir de l'Union représente donc un enjeu majeur : la qualité de l'implication des citoyens et l'association des corps intermédiaires à ce débat renforcera la légitimité des nouvelles institutions, et par voie de conséquence leur efficacité.

Une bonne formulation du débat conduirait à la définition et à l'acceptation de propositions dont les enjeux auront été bien compris, et éviterait le rejet du débat lui-même.

Le Conseil économique et social souhaite donc impulser et nourrir le débat pour que les citoyens y soient véritablement associés. A cet égard, il semble nécessaire de rappeler quels sont les apports de la construction européenne, de réfléchir à l'élaboration du projet européen, et enfin d'expliquer et de suggérer les évolutions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet plutôt que d'être enfermé dans une logique questions/réponses.

Un véritable intérêt du citoyen existe même dans ce débat par nature complexe. Il ne faut pas dévoyer cet intérêt potentiel en cherchant à simplifier à outrance ce débat. Au contraire, il convient d'en clarifier les enjeux et de les expliquer. Le Conseil économique et social a, en effet, pu constater, à l'occasion de l'élaboration de son avis sur l'élargissement, combien les citoyens sont à l'écoute et réagissent lorsque les problématiques sont exposées clairement.

La composition comme le champ d'intervention du Conseil économique et social, son savoir-faire en matière d'élaboration de synthèses, ainsi que son effet d'entraînement sur le reste de la société en font un acteur incontournable d'un véritable et ample débat démocratique sur l'avenir de l'Union. Le Conseil économique et social entend ainsi promouvoir le débat au sein de la société civile sans exclusivité à un moment où la nouvelle donne internationale révélée par les attentats du 11 septembre 2001 redonne un rôle moteur aux initiatives de l'Europe pour la recherche de la stabilité mondiale.

A cet effet, il formule l'avis qui suit.

I - RELÉGITIMER LE PROJET EUROPÉEN

A - LE DÉBAT DOIT PORTER SUR LE PROJET EUROPÉEN ET LES MOYENS INSTITUTIONNELS DE LE RÉALISER

Le Conseil économique et social considère que le champ du débat sur l'avenir de l'Union doit être élargi par rapport aux quatre questions identifiées à Nice (délimitation des compétences respectives entre l'Union européenne et les Etats membres dans le respect du principe de subsidiarité, statut de la Charte des droits fondamentaux, simplification des traités et rôle des parlements nationaux). En effet, l'actuel débat sur l'avenir de l'Union, constitue un moment particulier dans l'histoire de la construction européenne où plusieurs questions fondamentales, et très politiques, sont posées en filigrane.

**Quel sens aujourd'hui donner à la construction européenne ?
Souhaite-t-on donner une constitution, un pacte constitutionnel ou un traité
constitutif à l'Europe ?**

**Souhaite-t-on aller vers un Etat fédéral, une fédération d'Etats
Nations ou vers une autre construction spécifique ?**

Il s'agit donc d'essayer de définir un projet pour l'Europe et d'identifier les réformes institutionnelles permettant la réalisation de ce projet. La teneur du débat peut se résumer schématiquement à cette question « *que voulons nous faire en Europe et comment associer l'ensemble des citoyens à sa construction ?* ».

Pour le Conseil économique et social, ce débat doit devenir le temps fort qui redéfinit le projet européen. Moment au cours duquel les Européens pourront réfléchir aux liens qu'ils souhaitent entretenir, aux contraintes qu'ils s'imposent et aux perspectives qu'ils dessinent. Lors de l'adoption de l'avis sur l'élargissement en juin 2000, le Conseil économique et social a pris position pour un projet politique européen, comme préalable à l'élargissement.

Concernant la forme du débat, il convient d'être particulièrement vigilant sur la méthodologie à suivre pour le nourrir tant au niveau national qu'au niveau européen.

B - LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE À CE DÉBAT EST
INDISPENSABLE

1. Concevoir un débat élargi

Les questions en débat qui pourraient être arrêtées à Laeken doivent être élargies à certains thèmes pour permettre aux citoyens des Etats membres ou candidats de se retrouver dans un projet européen commun.

1.1. Donner toute sa place en premier lieu au débat sur les politiques européennes

L'une des principales difficultés du débat sur l'avenir de l'Union réside tout d'abord dans le choix des questions qui seront soumises aux citoyens et qui pourront, si elles sont retenues, faire l'objet de négociations ultérieures.

Les termes choisis dans la déclaration de Nice relative à l'avenir de l'Union ont été interprétés comme permettant un large débat. Les quatre questions institutionnelles clairement identifiées doivent donc être complétées par celles qui émergeront dans les débats nationaux et qui feront sens pour tous les Européens.

Pour mieux mesurer les nécessaires arbitrages sur le besoin de « *plus d'intégration européenne* », le Conseil économique et social accordera un intérêt particulier à la synthèse nationale des groupes « *Débat sur l'avenir de l'Europe* ».

L'intérêt d'ouvrir un large débat est multiple. Ce débat permet :

- d'éclairer les gouvernements respectifs sur les perceptions et les représentations des Européens ;
- de sensibiliser les opinions publiques aux enjeux de la poursuite de la construction européenne ;

- d'aborder enfin des sujets souvent considérés comme tabous tels que le budget européen ou l'évolution des politiques communes.

Toutefois, il est évident que les citoyens restent davantage préoccupés par les conséquences directes des politiques européennes que par les évolutions des structures institutionnelles européennes mal connues du fait notamment de leur complexité et de l'opacité de leur fonctionnement.

Il y a donc une réelle difficulté à impliquer l'ensemble des citoyens européens dans ce débat qui ne se traduira *in fine* que par une réforme institutionnelle et une modification des traités.

Aussi, il apparaît important que le débat sur le contenu des politiques européennes ait bien lieu afin d'éclairer celui sur les institutions.

Pour le Conseil économique et social, il est également essentiel de rappeler les apports de la construction européenne : la paix en Europe, l'autosuffisance alimentaire, le marché unique, le développement économique des pays adhérents, etc.

1.2. Intégrer quatre questions prioritaires pour atteindre les objectifs de la réforme

Outre les quatre sujets précisés dans la déclaration de Nice, les questions suivantes doivent nécessairement être ajoutées à l'ordre du jour de la Convention et de la CIG de 2004. Le Conseil économique et social estime qu'ils sont complémentaires et d'égale importance.

a) L'approfondissement de la démocratie et de la citoyenneté européennes

L'absence de visibilité dans les responsabilités politiques européennes et l'impossibilité de sanction des politiques suivies par le biais d'élections directes et claires constituent des difficultés majeures pour le fonctionnement de la démocratie européenne. De plus, il convient de réfléchir au moyen de renforcer l'identité européenne, de faire vivre la « *culture européenne* », de constituer un espace de débats publics européen et de fonder une communauté de valeurs respectueuse notamment des droits de l'homme.

b) La participation de la société civile organisée et la gouvernance européenne

En soulignant la nécessité d'associer plus étroitement aux décisions politiques la société civile et notamment les corps intermédiaires qui la constituent, le Livre Blanc sur la gouvernance est susceptible de préconiser des évolutions institutionnelles pour les instances représentatives des sociétés civiles nationales ou européennes qui doivent être associées à la réflexion.

c) L'équilibre entre l'économie et le social au niveau européen

La construction européenne doit concilier progrès économiques et progrès sociaux. Le modèle social européen, notamment le dialogue social, doit être au cœur du processus d'intégration européenne. Les règles d'adoption de normes restent aujourd'hui plus sévères dans le champ du social (l'unanimité y est plus souvent requise que dans le champ économique), et les arbitrages entre l'économie et le social sont rarement favorables au social. Des évolutions

récentes - comme l'adoption de l'Agenda social à Nice ou l'adoption d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale lors du sommet de Lisbonne - sont des éléments encourageants. Le Conseil économique et social souhaite que cette évolution soit poursuivie et approfondie.

d) L'instauration d'un Gouvernement économique européen

L'adoption de l'Euro accentue le besoin de politiques fortes, pour promouvoir la cohésion économique et sociale et répondre au défi de la mondialisation : le problème de la coordination des politiques économiques, fiscales et budgétaires au niveau européen est donc posé. Outre la nécessité d'un contrepoids politique, la Banque centrale européenne devrait voir son mandat élargi pour y intégrer le soutien à la croissance. La réforme de l'architecture institutionnelle constitue de ce point de vue une opportunité d'évolution et de rééquilibrage entre la politique monétaire et les autres instruments économiques.

Le Conseil économique et social affirme que ces préoccupations doivent faire l'objet d'une réelle prise en compte dans l'architecture future des institutions et dans les objectifs à valeur constitutionnelle reconnus par les traités.

Par ailleurs, le renforcement de la coopération judiciaire et policière de manière effective pour lutter contre le terrorisme, le grand banditisme, le blanchiment de l'argent, le trafic de drogue et le trafic des êtres humains est indispensable.

1.3. Structurer le débat tout au long du processus

Le débat sur l'avenir de l'Union ne peut se réduire à une simple consultation de la société civile. Il doit permettre de véritables échanges et l'élaboration de propositions.

A cet égard, il appartient aux pouvoirs publics et aux trois assemblées constitutionnelles de donner l'écho nécessaire à l'ensemble des débats qui se dérouleront jusqu'en 2004 notamment en prévoyant de mobiliser les services publics nationaux, l'Education nationale ainsi que les médias, sur le modèle des grandes campagnes d'élections nationales.

Le Conseil économique et social français, pour sa part, prendra différentes initiatives :

- l'organisation de rencontres bilatérales avec les pays n'ayant pas d'institutions similaires au Conseil économique et social ;
- l'organisation en son sein de manifestations sur des thèmes européens ;
- la participation à des forums organisés dans les différents Etats membres.

Une attention particulière sera portée aux différentes contributions du Comité économique et social européen au débat sur l'avenir de l'Union.

La multiplication de ces initiatives doit permettre à l'ensemble des citoyens, et non seulement aux plus avertis ou impliqués, de participer à ce débat sur l'avenir de l'Europe.

A cet égard, les réalités économiques et sociales spécifiques devront être prises en compte : notamment celle des Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que celle des Français de l'étranger et tout particulièrement celle des 900 000 d'entre eux établis dans les Etats de l'Union pour lesquels chaque évolution de la construction européenne a des conséquences immédiates sur leur cadre de vie.

2. La tenue d'une Convention comme cadre préalable à la CIG de 2004

L'un des enjeux majeurs de la prochaine réforme institutionnelle est de relégitimer la construction européenne. C'est l'objectif des débats de grande ampleur qui doivent s'engager dans l'ensemble de l'Europe, avec la participation de la société civile.

C'est la conférence intergouvernementale de 2004 qui sera la phase décisionnelle ultime et devra décider à l'unanimité des modifications des traités européens. Il apparaît toutefois indispensable de prévoir un dispositif intermédiaire entre les débats et la CIG. Il doit viser, d'une part, à faire la synthèse de ces débats et, d'autre part, à proposer à partir de cette analyse les recommandations et les options envisageables à soumettre à cette CIG. La société civile doit nécessairement en être partie prenante.

Cette phase intermédiaire permettra :

- d'intégrer réellement les conséquences institutionnelles de ce que les Européen(ne)s auront exprimé dans le débat ;
- de conférer aux évolutions proposées suffisamment de légitimité démocratique pour inciter politiquement les Gouvernements des Etats membres à s'engager dans des réformes significatives lors de la CIG.

L'élément central de ce dispositif devrait être une Convention s'inspirant de celle ayant élaboré la Charte des droits fondamentaux, tout en corrigeant les limites constatées.

L'objet de cette Convention devrait être suffisamment précis pour qu'elle aboutisse à de véritables propositions. En même temps, elle devrait présenter une marge suffisante d'innovation et de recherche de consensus pour les négociations ultérieures et la phase décisionnelle que sera la CIG.

Le Conseil économique et social estime que la Convention devrait réunir les gouvernements et parlements nationaux, le Parlement européen et la Commission européenne. Il appelle le gouvernement à prendre en compte et à soutenir la demande de participation à la Convention, en tant que membre consultatif permanent, exprimée par le Comité économique et social européen.

Tout en insistant sur le rôle propre de la Convention, et donc sur sa composition particulière, le Conseil économique et social considère que la société civile doit y être associée, de façon à ce que les questions économiques et sociales essentielles soient au cœur du débat institutionnel. Il propose :

- qu'au niveau national, un dialogue permanent soit établi entre le Conseil économique et social et les représentants français participant à la Convention ;

- qu'au niveau européen, le Comité économique et social européen puisse organiser des échanges réguliers avec les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Il convient en outre de prendre en compte l'hétérogénéité en Europe des structures institutionnelles représentant les sociétés civiles nationales, et d'observer que les sensibilités de celles-ci ne s'expriment pas uniquement à travers les Conseils économiques et sociaux. C'est pourquoi, la proposition d'un Forum européen de la société civile accompagnant la Convention mérite d'être examinée, tout en distinguant bien son rôle et ses modalités de ceux de la Convention.

Enfin, concernant le déroulement de la Convention qu'il appelle de ses vœux, le Conseil économique et social souhaite la plus grande transparence. La publicité de l'ensemble des débats doit pouvoir être assurée.

3. Poursuivre le débat avec la société civile jusqu'en 2004 et préciser les modalités d'information, de consultation et de participation

Le Conseil économique et social souhaite que le Gouvernement français défende à Laeken l'association utile de la société civile au débat européen.

3.1. Articuler les débats nationaux et européens

Au Conseil de Laeken, **la poursuite des débats jusqu'en 2004 devra être réaffirmée**. Les modalités d'association des sociétés civiles devront également être précisées selon les étapes. Un débat élargi et approfondi à l'échelle de chaque Etat-membre est un premier temps indispensable.

Mais le débat sur l'avenir de l'Union ne peut rester dans le seul cadre national. Le Conseil économique et social souhaite que le débat national tienne compte de la sensibilité de nos partenaires membres de l'Union. Il souhaite également la prise en compte des notions d'insularité et d'ultra-périphéricité. Enfin des débats dans les régions transfrontalières permettraient d'utiles confrontations entre Européens.

Notre assemblée considère également qu'il est très important d'associer les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

A cet égard, le débat sur l'avenir de l'Union devra aussi permettre un enrichissement mutuel des Européens sur les autres traditions et systèmes politiques des pays composant l'Union. Le même travail doit être mené par et pour tous les pays européens.

Sans cette « européanisation » des débats nationaux, la synthèse des débats conduits dans les Etats membres ou candidats serait particulièrement difficile et perdrait en pertinence. Le débat doit reprendre l'esprit de la construction communautaire fondé sur la nécessité de concessions équilibrées et réciproques ainsi que sur la compréhension mutuelle.

Il appartient au Conseil européen de Laeken de **prévoir également un débat au niveau européen** qui constituerait l'indispensable moment où les **différentes perceptions de l'Europe**, y compris celles des pays candidats, **se confrontent et s'enrichissent**. Des débats à l'échelle européenne pourraient par

exemple intégrer des thématiques professionnelles, familiales, associatives, mutualistes, etc.

Il pourrait donc être utile dès Laeken de prévoir le rythme de ce débat en plusieurs phases bien distinctes qui précéderont le début des travaux de la Convention :

- des débats nationaux ;
- des échanges et des débats multilatéraux entre citoyens européens ;
- une confrontation et une synthèse des débats nationaux et européens.

3.2. Mentionner à Laeken des principes directeurs pour la formulation des questions afin de veiller à la qualité du débat.

Il existe une réelle complexité des questions européennes et une méconnaissance du fonctionnement des différentes institutions communautaires (ex : principe de subsidiarité). Il serait donc utile de clarifier un débat dont la complexité relève de multiples facteurs.

A cet effet, la méthode de formulation des questions qui seront retenues veillera en particulier à ce que :

- les citoyens qui participent au débat soient éclairés sur les enjeux et les conséquences des réponses ;
- le processus du débat lui-même permette son appropriation par la société civile ;
- les questions posées soient à la fois claires et compréhensibles par tout citoyen tout en restant suffisamment précises afin d'éclairer les choix du politique ;
- les questions posées soient dans la mesure du possible indépendantes les unes des autres afin d'éviter des contradictions dans les orientations proposées ;
- les questions techniques ou trop juridico-institutionnelles, (ex : « *faut-il transformer le Conseil en Sénat des Etats membres ?* »), soient dans les premiers temps du débat évitées ou abordées sous l'angle de leur finalité (ex : « *faut-il diminuer le pouvoir de blocage des Etats ?* ») ;
- les organes responsables de l'animation des débats motivent leur éventuel refus de retenir certaines questions.

II - ORIENTER LA POSITION FRANÇAISE SUR LES SUJETS QUI SERONT EN DÉBAT JUSQU'EN 2004

Le Conseil économique et social souhaite que ses travaux participent à l'élaboration des positions françaises.

Sur les grands sujets en débat qui seront retenus à Laeken, il est important que les différentes positions et contributions soient élaborées autant que possible en 2002, c'est à dire avant la phase de synthèse devant présenter les différentes options constituées par la Convention (2003 probablement) et avant la phase de négociation intergouvernementale de 2004 (CIG).

A - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RAPPELLE AU GOUVERNEMENT SES DIFFÉRENTES POSITIONS SUR LES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU NIVEAU EUROPÉEN

Il nous semble important de souligner que notre assemblée a déjà pris position sur un certain nombre de questions à propos de l'élargissement de l'Union européenne.

Dans le cadre des deux rapports de 1997 et 2000¹ consacrés à ce sujet, le Conseil économique et social s'est prononcé en faveur de l'élargissement dont les conséquences doivent être maîtrisées (institutions, budget, politiques communes, etc.).

L'avis adopté en juin 2000 définissait les conditions d'une Europe élargie qui soit forte et cohérente :

- définir au préalable un projet politique pour l'Europe ;
- créer un véritable espace économique et social : concilier solidarité et contraintes budgétaires, préserver les acquis communautaires, renforcer la cohésion sociale, parachever l'espace de liberté de sécurité et de justice.

De nombreux rapports et avis du Conseil économique et social², outre les deux avis précités qui liaient déjà explicitement l'élargissement à l'adhésion des pays candidats à la Charte sociale du Conseil de l'Europe et à l'inscription de la Charte des droits fondamentaux parmi les textes fondamentaux de l'Union, ont insisté sur l'Europe sociale comme trame, ou pièce maîtresse, d'un nouveau projet pour le « vieux continent », dans la mesure où elle est à la fois une finalité et une condition essentielle de la construction européenne.

Un principe directeur se dégage : pour le Conseil économique et social, on ne peut dissocier développement économique et progrès social, qui doit s'inscrire dans un « *modèle social européen* » où les acteurs sociaux se voient confirmés dans le rôle qu'ils ont à jouer pour y contribuer, aux différents niveaux décisionnels.

La contribution du Conseil économique et social au débat sur l'avenir de l'Union ne peut qu'être renforcée par l'antériorité de ces réflexions et notamment celles exprimées dans l'avis sur l'élargissement, l'avis sur la sécurité maritime, l'avis sur l'Euro et le citoyen, l'avis sur le partenariat euro-méditerranéen et les avis sur la conjoncture.

Il serait également utile que le Gouvernement soit attentif aux propositions du Conseil économique et social qui auraient une incidence sur les politiques européennes.

¹ « *L'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences pour l'économie française* », rapport présenté en mars 1997 par M. Alain Prate, au nom de la section des Relations extérieures ; « *L'élargissement de l'Union européenne : conditions et conséquences* », rapport présenté en juin 2000 par M. Jacques Picard, au nom de la section des Relations extérieures.

² « *Les droits fondamentaux de l'homme au travail dans une économie mondialisée* », présenté en mars 1996 par Mme Aude Raiga au nom de la section des Relations extérieures ; « *Conjoncture au Premier semestre 1998* », présenté par M. André Roulet, au nom de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture ; « *Les perspectives de la France* », rapport présenté en novembre 2000 par M. Gérard Alezard au nom de la commission spéciale du Plan.

B - DES ORIENTATIONS DE TRAVAIL POUR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À PRÉCISER SELON LE CALENDRIER ET LES THÈMES RETENUS À LAEKEN

Il y a lieu de prévoir une analyse des conclusions de Laeken début 2002 pour, le cas échéant, réorienter les travaux qu'envisage, aujourd'hui, de conduire le Conseil économique et social et qui pourront être traités sous forme d'avis ou d'études d'ici 2003.

Au sein de ses instances le Conseil économique et social devra faire des propositions sur les travaux utiles à inclure dans son programme de travail. Il sera opportun de se saisir en priorité de ceux ayant une incidence sur l'Agenda retenu à Laeken.

Certains pourraient s'avérer particulièrement importants pour le débat sur l'avenir de l'Europe et pour le Conseil économique et social lui-même.

D'ores et déjà, le Conseil économique et social identifie plusieurs thèmes sur lesquels il pourrait utilement éclairer et conseiller le parlement et le Gouvernement français. Cet avis propose une liste indicative de sujets qu'il pourrait traiter, charge au bureau du Conseil économique et social, après Laeken, de définir des priorités et de dégager les articulations entre eux.

1. Les sujets concernant la nature de l'Europe

- la gouvernance européenne et la place des institutions internationales, nationales et régionales représentant la société civile dans la future Europe ;
- l'identité européenne : citoyenneté, histoire, culture commune, géographie et frontières ;
- rapprocher l'Europe des citoyens : renforcer la transparence, la légitimité, la responsabilité et l'efficacité des institutions européennes ;
- les aspects institutionnels : conséquences pour la France de la simplification des traités et d'une intégration dans les traités existants de la Charte européenne des droits fondamentaux ;
- la répartition des compétences et le principe de subsidiarité ;
- la construction d'un système judiciaire européen ;
- le financement de l'Union européenne et l'harmonisation fiscale.

2. Les sujets concernant les politiques européennes

- la gouvernance économique ;
- la maîtrise de la sécurité en Europe ;
- l'harmonisation des qualifications et des diplômes et la valorisation des acquis professionnels ;
- les échanges universitaires et culturels ;
- la recherche scientifique et technique ;
- l'Agenda social ;
- le développement durable ;

- les relations avec les Balkans ;
- la Politique agricole commune ;
- la cohésion des territoires ;
- le dialogue social ;
- l'économie sociale ;
- les services et le travail indépendant ;
- construction européenne et ultrapériphéricité ;
- la place et l'organisation des services d'intérêt général...

CONCLUSION

L'intérêt des Européens pour les évolutions institutionnelles envisagées dépend de la qualité du débat public et du degré d'implication de la société civile.

Associer la société civile et plus largement les citoyens au débat sur l'avenir de l'Union constitue un vrai travail de pédagogie et d'analyse qui doit être préalablement effectué sur les questions qui seront débattues. Ce travail seul permettra de situer clairement le débat dans un champ politique et d'éviter ainsi les deux écueils principaux que sont le débat d'expert et la démocratie d'opinion.

A cet égard, l'ensemble des institutions représentatives de la société civile a un rôle indispensable : elles peuvent promouvoir le projet et l'identité européenne auprès des sociétés civiles et, dans le même temps, orienter la construction européenne pour qu'elle prenne mieux en compte les aspirations légitimes des sociétés civiles.

La meilleure façon d'obtenir l'adhésion maximale au projet européen est de lui donner une vigueur nouvelle : en manifestant dans le domaine politique et social la même efficacité et la même volonté d'aboutir que celles qui ont caractérisé la construction du marché unique.

Les modifications des traités devront faciliter ces évolutions tout en permettant dans une Europe élargie que les différents pays participent à ce processus selon un calendrier qui leur est propre.

*
* *

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....173

Ont voté pour.....154

Ont voté contre11

Se sont abstenus.....8

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 154

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Bastian, Bastide, de Beaumesnil, de Benoist, Jean-Pierre Boisson, Bros, Carron, Compiègne, Ducroquet, Duval, Giroud, Mme Gros, MM. Guyau, Lemétayer, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Raoult, Rousseau, Sander, Schaeffer, Szydlowski, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Buguet, Delmas, Kneuss, Lardin, Perrin, Teilleux.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, MM. Boulrier, Capp, Denizard, Mme Lasnier, MM. Lorthiois, Menecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Vandeweege.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Naulin, Michel Picard, Mme Prud'homme, M. Vivier.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Mmes Bressol, Crosemarie, M. Demons, Mme Duchesne, MM. Forette, Le Duigou, Manjon, Masson, Moulin, Muller, Potavin.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Ducrotté, Jean Gautier, Gonnard, Grave, Philippe Mangin, Marquet, Jacques Picard, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Chesnaud, Michel Franck, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigonis, Gorse, Joly, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pinet, Roubaud, Scherrer, Didier Simond, Sionneau, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Bailly, Mme Bouzitat, MM. Brunel, Chauvineau, Gadonneix, Martinand.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Gérard, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant.

Groupe de l'outre-mer - Mlle Berthelot, Mmes Jaubert, Mélisse.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bennahmias, Bichat, Bonnet, Brard, Mmes Braun-Hemmet, Brunet-Léchenault, MM. Debout, Dechartre, Dondoux, Duharcourt, Mme Elgey, M. Fiterman, Mme Guilhem, M. Jeantet, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Mékachera, Motroni, Navarro, Pasty, Piazza-Alessandrini, Pompidou, Didier Robert, Schapira, Souchon, Mme Steinberg, M. Teulade, Mme Wieviorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Boué, Bouis, Guimet, Mme Lebatard, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Masanet.

Ont voté contre : 11

Groupe de la CGT-FO - MM. Bouchet, Caillat, Dossetto, Gamblin, Grandazzi, Mme Hofman, MM. Mayer, Jayez, Lesueur, Mme Monrique, M. Pinaud.

Se sont abstenus : 8

Groupe de l'agriculture - M. Le Fur.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguière, M. Walter.

Groupe des personnalités qualifiées - Mme Pailler.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Les Pères fondateurs de l'Europe étaient animés de convictions fortes. Nous devons aujourd'hui poursuivre leur œuvre qui demeure inachevée et nous montrer ambitieux dans nos desseins politiques.

Nous y sommes particulièrement sensibles, nous les représentants d'un secteur agricole, qui a été parmi les premiers à faire l'objet de politiques communes. Cela n'a pas toujours été facile. Mais, nous savons aujourd'hui combien cette politique d'avant garde, fut visionnaire et a bouleversé l'évolution de la donne agricole et alimentaire de l'Europe. En quelques années, et pour le bien et la satisfaction de l'ensemble des populations, l'agriculture passait d'un état de déficit à une situation exportatrice. Elle participe désormais activement à l'équilibre alimentaire mondial.

Tout cela c'est à la construction européenne que nous le devons. Mais, celle-ci est aujourd'hui parvenue à un tournant. Tout montre qu'elle doit dépasser la vision économique qui a, jusqu'à présent, été la sienne, pour tendre vers une vision politique. Cet approfondissement de l'Union est une ardente obligation, si l'on ne veut pas voir l'édifice patiemment construit au fil des années se fragiliser. Sans institutions communes, il n'est de véritable Union possible.

1 – L'approfondissement de l'Union européenne doit être le fruit de la volonté de tous.

On ne pourra pas poursuivre la construction d'une œuvre aussi complexe, chargée d'un affect aussi fort, sans l'adhésion de tous. L'avancée de l'Europe ne pourra être couronnée de succès que si elle se fait avec les citoyens qui la composent. Les exclure au profit d'un milieu fermé d'experts ou de technocrates serait assurément catastrophique pour l'avenir. La société civile doit être partie prenante aux débats sur l'avenir de l'Union européenne, dans l'esprit de faire connaître ses ambitions et de marquer ses volontés. C'est à ce prix que les Européens pourront se reconnaître dans l'Union et s'identifier à elle.

2 – Les thèmes qui seront débattus à la Conférence intergouvernementale de 2004 doivent être élargis notamment à la difficile question de l'entrée dans l'Union des pays candidats.

Il est primordial, pour la réussite de l'élargissement et l'avenir de l'Union que les pays candidats s'imprègnent de l'originalité de la construction européenne pour en accepter toutes les finalités économiques et politiques. Chacun doit avoir conscience du fait que l'appartenance à l'Union suppose de partager la même philosophie européenne et d'accepter l'acquis de 40 années d'efforts communs. Aujourd'hui plus que jamais, l'Union européenne ne doit pas être assimilée à un simple débouché commercial ni à une zone de libre échange.

L'attention que l'on porte, à juste titre, à l'élargissement ne doit pas masquer un autre problème d'importance égale : les relations entre l'Union et les pays du sud, notamment les pays qui bordent le pourtour méditerranéen.

3 – Les débats sur l'avenir de l'Europe doivent se dérouler dans la clarté et dans la transparence.

Les réflexions menées dans toute l'Union doivent être conduites de façon organisée et structurée sous peine de voir leur efficacité se perdre dans un océan de débats. Elles doivent s'inscrire dans un cadre plus global, trouvant leur place en complément des actions réalisées depuis plusieurs décennies par les institutions communautaires.

La suggestion d'une Convention, dans les termes retenus dans l'avis nous paraît, à cet égard, intéressante, à condition, bien entendu, d'y associer le Comité économique et social européen, seul représentant de la société civile organisée.

Par contre, nous sommes plus que réservés sur la tenue d'un Forum européen, où la représentation de la société risque d'être gênée par des interventions multiples et contradictoires, n'autorisant pas un message clair de la volonté des participants. Il convient de situer les débats dans un champ politique. La société civile doit être consultée sur son avenir. Mais, cela ne doit pas conduire les institutions européennes à abdiquer de leur rôle moteur dans la construction de l'Union en se déchargeant des tâches prospectives qui sont les siennes.

Il est de notre responsabilité devant les générations futures, il est de notre devoir face à l'adversité politique de favoriser l'identité européenne et de promouvoir la construction d'une Union qui soit à la fois forte et pérenne.

Groupe de l'artisanat

Après avoir soulevé le problème de sémantique posé par cet avis qui donne le point de vue de la société civile sur l'avenir de l'Europe sans en avoir défini préalablement les contours, le groupe de l'artisanat rappelle l'intérêt pour le secteur professionnel qu'il représente de participer à ce débat national et européen.

En premier lieu, devant les difficultés d'identification de l'entreprise artisanale au plan européen, au nom de la préservation des différences qui font la diversité et la richesse de ses apports respectifs, le secteur de l'artisanat tient à éviter tout amalgame avec les petites et moyennes entreprises ou les « micro-entreprises » comme le laisseraient supposer les débats actuels.

En second lieu, en tant que fervent défenseur du dialogue social auquel les représentants de l'Artisanat participent activement en France, il faut veiller à faire aboutir leurs revendications en matière de prise en compte de la réalité économique à visage socio-professionnel dans le débat social européen.

Au delà de ces deux préoccupations fondamentales et sectorielles, le groupe de l'artisanat exprime quelques remarques.

Sur la forme, le groupe de l'artisanat est sceptique sur les modalités pratiques de l'organisation des débats en Convention et en Forum, même s'il partage la nécessité d'un préalable à la Conférence intergouvernementale de

2004 au nom de la prise de position à l'unanimité des décisions. Dans la mesure où les structurations institutionnelles des Etats membres sont très diverses, l'avis aurait dû préciser davantage les critères de sélection des organes d'expression de l'opinion publique ainsi que les modes de remontée des observations émises par les acteurs participant au Forum européen notamment .

De même, l'avis aurait dû rappeler les débats menés au niveau des régions, dans le cadre des CESR, ainsi que leur articulation avec les différents niveaux institutionnels : CESR, Conseil économique et social et Comité économique et social européen.

Sur le fond, les récents échecs de consultation citoyenne un peu partout en Europe appellent un changement total de comportement à opérer pour l'avenir. Sur ce point, l'avis est remarquable dans la mesure où il pose les bonnes interrogations et traite en priorité des préoccupations quotidiennes des citoyens à savoir : les impacts des politiques économiques et sociales.

Outre l'intérêt que peut représenter l'élargissement du débat à ces questions, pour mieux appréhender ensuite les aspects institutionnels proprement dit, le groupe de l'artisanat apprécie le rappel à la fois de la spécificité, de la capacité d'analyse et des compétences d'expertise du Conseil économique et social en ce domaine ainsi que ses nombreuses références sur les questions d'ordre économique et sociale relatives à l'Europe.

Pour le groupe de l'artisanat, l'importance des enjeux et de l'impact futur des décisions européennes, implique la poursuite des débats au delà de Laeken au moins jusqu'à la Conférence intergouvernementale de 2004, compte tenu de l'ampleur des sujets à traiter.

Cette permanence du débat ne pouvant se faire uniquement par un vote démocratique d'un jour cautionnant à un moment donné une gestion sans tenir compte d'aléas conjoncturels ou structurels, le groupe de l'artisanat insiste sur la nécessité d'organiser au mieux ce débat.

L'idée de s'appuyer sur l'expérience française lui paraît justifiée pour éviter de se retrouver confronté aux dérives vécues dans les précédentes rencontres de Seattle et de Nice.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Groupe des associations

L'Europe telle qu'elle s'organise à Bruxelles constitue un vrai défi : elle impose aux citoyens et à leur organisation ne plus penser et agir dans un cadre politique uniquement local ou national, mais de confronter leurs idées et leurs pratiques à celles de leurs homologues en Europe. Mais aussi de questionner l'Europe qui se fait, ainsi que ses institutions qui témoignent d'une construction politique inachevée et qui ne font pas beaucoup de place aux propositions ou critiques des citoyens. Car l'Europe s'est faite par le haut.

Un demi-siècle après la création du Conseil de l'Europe, puis la construction progressive d'une Union économique, une quantité très importante de pouvoirs et de compétences ont été transférés à l'Union européenne. Mais les citoyens s'intéressent peu à la chose européenne dans sa version avant tout

économique et monétaire. Cependant, les progrès enregistrés par l'Europe sociale depuis une décennie et les initiatives récentes telles que la charte des droits fondamentaux traduisent une prise de conscience grandissante de la nécessité de replacer les citoyens au cœur de la construction européenne et de donner à l'Europe une réelle dimension civique.

C'est dans ce contexte en évolution que s'ouvre le débat engagé sur l'avenir de l'Union européenne. L'avis pose une problématique que nous partageons pleinement. Il nous faut souligner cependant que celle-ci implique que simultanément, le Conseil économique et social avance dans son projet de clarifier et même de définir la société civile, ses contours, sa représentativité et ses relations avec les pouvoirs de décision politique.

Pour ce qui les concerne, l'engagement des associations est indispensable à la pleine participation des citoyens à la construction européenne. Elles peuvent être des acteurs efficaces pour faire vivre le débat nécessaire dans tous les milieux d'activités et de vie sur les grandes questions qui se posent à tous ceux qui résident en Europe, citoyens et non-citoyens, et sur les réponses que l'on doit en attendre dans la construction européenne.

Mais pour faire valoir une vision politique d'un modèle européen, encore faut-il que l'Union Européenne reconnaisse les associations comme un interlocuteur à part entière. La reconnaissance de la société civile, dans laquelle est enracinée la vie associative, est donc en soi un acte constructeur de l'Europe de demain.

Dans cet esprit, le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

L'avis du Conseil économique et social invite à poursuivre le débat et insiste sur l'indispensable association des organisations de la société civile ainsi que sur l'implication des citoyens, il faut s'en féliciter. Le débat sur les institutions est légitime mais il restera stérile et sans aucun intérêt pour les peuples européens si au préalable il n'y a pas, en Europe, un véritable accord sur les choix fondamentaux. Pour sa part, la CFDT fait sienne la position de la Confédération européenne des syndicats en faveur d'une Constitution qui définisse clairement les buts, les compétences et les responsabilités de l'Union sur un modèle fédéral.

L'Europe s'est construite ces cinquante dernières années à partir de la volonté d'enraciner durablement la paix. Elle s'est bâtie sur un type de développement cherchant un équilibre entre performance économique et cohésion sociale. Concrètement, cela se traduit aujourd'hui par la garantie offerte à chacun d'une protection sociale assurée collectivement, l'existence de biens et services collectifs dont l'accès est ouvert à tous, la reconnaissance de la négociation collective et des acteurs collectifs dans la régulation de leurs propres conflits. La construction de cet équilibre ne découle pas mécaniquement du marché, il s'agit d'un choix de société nécessitant des débats de fond pour être confirmé et une volonté politique pour être mis en œuvre. Comme le souligne l'avis, le débat sur le contenu des politiques européennes est essentiel ; il doit

avoir lieu et intégrer les quatre questions prioritaires proposées par l'avis dont celle sur l'équilibre entre l'économique et le social au niveau européen.

Le projet européen est aujourd'hui confronté à un double défi. Il est au cœur des enjeux de la mondialisation. Dans le désordre qui caractérise celle-ci, l'Europe peut offrir des perspectives ou des expériences de régulation. Elle a le potentiel économique nécessaire pour faire entendre sa voix, il lui manque la puissance politique pour peser de tout son poids. Quant au deuxième défi, celui de l'élargissement de l'Europe, il s'agit de faire vivre, sur un territoire élargi, le type européen de développement équilibré, ce qui mettra en jeu la capacité solidaire de l'Europe pour réduire les écarts de développement.

La question des pouvoirs de l'Union européenne est incontournable. Les gouvernements doivent clairement se prononcer sur les transferts de souveraineté qu'ils sont prêts à lui concéder, sachant que tout ne peut ni ne doit relever de l'Union. Pour la CFDT, l'éducation, la protection sociale, la culture restent pour l'essentiel de la compétence des acteurs nationaux. La généralisation de la majorité qualifiée est indispensable. La logique du droit de veto est un obstacle à l'émergence de solutions de progrès dans le sens de l'intérêt général. En outre, généraliser la majorité qualifiée, c'est briser une mécanique où libéralisme et nationalisme se renforcent mutuellement.

La CFDT approuve l'avis. Synthétique, allant à l'essentiel, ambitieux pour l'avenir de l'Europe, il apporte une contribution dont les propositions sont propres à favoriser une meilleure compréhension des enjeux fondamentaux.

Groupe de la CFE-CGC

Notre Assemblée s'était déjà prononcée sur les évolutions institutionnelles au niveau européen. Notre groupe avait soutenu l'affirmation que la réforme préalable des institutions était une position de fond.

Aujourd'hui, si nous demeurons bien loin d'une réalité politique, en revanche, la réalité économique, elle, est connue. Du fait de la mondialisation de l'économie, la concurrence s'est accrue, et avec elle la recherche effrénée de la rentabilité et de la profitabilité.

De même, la compétitivité sert trop souvent d'alibi aux entreprises pour conduire des adaptations permanentes, pour réorganiser leurs établissements et pour considérer les emplois comme une simple variable d'ajustement. Le résultat est un espace économique régulé par le marché financier qui s'impose à la fois comme le juge, l'arbitre et le législateur et laisse au social la portion congrue.

On constate, à travers les enquêtes d'opinions ou lors des manifestations anti-mondialisation, que les Etats sont mis en cause à la fois, au niveau global par la mondialisation, et au niveau local par le besoin de plus de démocratie de proximité. Les exigences qui s'y expriment ainsi concernent les aspirations sociales, environnementales ou démocratiques. De ce fait, il y a une réelle difficulté à impliquer l'ensemble des citoyens européens dans le débat.

Dans le cadre de la préparation du sommet de Laeken, il est donc essentiel de définir quel serait le rôle de la société civile et de choisir des axes de travail.

Le groupe de la CFE-CGC préfère le terme de société civile organisée à la place de société civile. En effet, le groupe pense que l'explicitation des droits des citoyens ne doit pas se traduire par une confusion dangereuse sur la représentation de la société civile organisée. C'est pourquoi, il est bien nécessaire de clarifier ce qui est du domaine des forces vives de la nation - dont les syndicats de salariés et d'employeurs sont l'expression naturelle - et ce qui est du domaine de la citoyenneté de proximité.

Le Groupe de la CFE-CGC affirme qu'il appartient à l'Union de promouvoir des relations économiques qui placent le développement durable et les objectifs sociaux au rang des priorités.

Sans règles, l'économie libérale se comporte comme si les ressources étaient illimitées. Les aspirations environnementales sont des exigences de plus en plus réclamées par la société civile organisée.

Le groupe de la CFE-CGC est particulièrement attachée au renforcement de la dimension sociale de l'Union. L'intégration de la dimension sociale, et en particulier de la cohésion sociale, constitue pour la construction européenne, un défi majeur d'une importance redoutable du fait de l'élargissement de l'Union. Le modèle social européen ne pourrait survivre dans une zone de libre échange élargie, au sein de laquelle le moins-disant social constituerait le fondement principal d'une concurrence entre pays membres.

Le droit au travail, la dynamique du plein emploi, la liberté et le droit de s'associer et de négocier, la protection sociale, sont les fondements d'une véritable démocratie sociale et doivent continuer à caractériser le modèle social européen.

Si la réforme institutionnelle constitue un préalable à l'élargissement, il n'en demeure pas moins que l'Union doit préserver et consolider le projet d'une Europe économiquement et socialement prospère et stable, afin de répondre aux préoccupations des citoyens.

L'Union européenne possède par son histoire et ses valeurs, réécrites dans la Charte des droits fondamentaux, la capacité de défendre une conception raisonnable et responsable d'un avenir commun à l'échelle de la planète. Elle doit le faire en accord avec son modèle social, c'est à dire avec la pleine participation des forces qui incarnent la société civile organisée, et en premier lieu les partenaires sociaux.

Enfin, le groupe de la CFE-CGC a regretté que le débat ayant conduit à l'élaboration de l'avis ait été pour le moins précipité au regard de son intérêt. Le groupe de la CFE-CGC s'est abstenu.

Groupe de la CFTC

Le sommet de Nice a prévu des questions qui concernent principalement les institutions, ce qui est nécessaire. Mais la CFTC est convaincu que pour aborder efficacement la question de l'avenir de l'Europe, il faut l'inscrire elle-même dans une vision large et un « projet partagé ».

Notre groupe approuve la proposition de l'avis d'élargir le champ des questions ouvertes au débat par le sommet de Nice.

Les questions écologiques avaient déjà renforcé ces dernières années la prise de conscience de la réalité d'un destin humain universel. Cette prise de conscience vient d'être brutalement accélérée par les épouvantables attentats du 11 septembre dernier. Nous ressentons à quel point l'Union européenne a le devoir de s'atteler à la construction d'une économie mondiale de liberté et de solidarité, au service du développement des personnes et des peuples.

Nous connaissons les principaux traits de ce projet : paix, cohésion entre les pays et développement harmonieux, ouverture, solidarité, institutions transparentes et subsidiaires, services publics, clauses sociales internationales...

Plus fondamentalement, il s'agit de faire grandir chez nos concitoyens et notamment les jeunes, le sentiment d'appartenance à la communauté européenne.

Notre projet doit donc privilégier une économie de participation, avec la pleine implication de chacun, comme acteur de son destin. Cela signifie une subsidiarité vécue par les personnes elles-mêmes et pas seulement au niveau des institutions.

L'Europe a un rôle spécifique à jouer pour faire émerger une stratégie universelle du développement pour humaniser la mondialisation et mondialiser la solidarité. C'est d'abord de cela que nos concitoyens, comme nos dirigeants, doivent prendre conscience. C'est d'abord comme cela que se construit la paix.

Mais il faudra aussi de nouvelles régulations économiques et sociales car ce projet ne saurait être compatible avec le libre jeu des intérêts financiers qui ne peut que creuser l'écart entre les riches et les pauvres, et accumuler les ressentiments.

Comment imaginer qu'un tel projet puisse se construire et se mettre en œuvre sans la participation de tous ?

Le groupe de la CFTC apprécie que le Conseil économique et social s'investisse dans ce débat sur l'avenir de l'Europe, et l'avis constitue une contribution utile et intéressante. Nous approuvons particulièrement les préconisations relatives à la tenue d'une convention comme cadre préalable à la CIG de 2004, telle qu'elle a été définie par le Comité économique et social européen.

Les diverses institutions de la société civile doivent être associées au débat, sachant que l'hétérogénéité des structures et des responsabilités posera des problèmes délicats.

La priorité de la CFTC va à l'équilibre entre l'économie et le social mais elle est moins optimiste que l'avis sur la traduction concrète de l'Agenda social de Nice.

La CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Le débat citoyen décidé lors du sommet de Nice constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'Union Européenne qu'il est, en effet, urgent de relégitimer. Soyons clair sur le sens de ce mot : pour la CGT, il ne s'agit pas de convaincre une opinion publique ignorante ou démotivée des vertus de la construction en cours ; mais de permettre aux citoyennes et aux citoyens concernés d'exprimer

leurs aspirations, leurs insatisfactions, leur propositions et donc d'influer sur les décisions qui seront prises en 2004.

Nous souhaitons, que ce processus conduise à une Union européenne différente à bien des égards de ce qu'elle est aujourd'hui.

Cette approche nous rend ambitieux, donc exigeants, pour le fond comme pour la forme du débat qui s'engage. La prochaine Conférence inter gouvernementale doit marquer une rupture par rapport aux précédentes, dans les domaines de la transparence et de la préparation démocratique.

Sur le fond, nous partageons l'idée force exprimée dans l'avis : c'est le débat sur le contenu des politiques européennes qui doit éclairer celui sur les institutions. La Conférence intergouvernementale de 2004 devra arbitrer entre différentes conceptions institutionnelles, et sans doute innover en matière de mode de fonctionnement et de contrôle démocratique. Mais ces choix sont à mettre au service d'objectifs politiques clairement définis. Le bilan et l'appréciation des décisions prises ces dernières décennies doivent être le point d'entrée du débat.

Les quatre questions prioritaires avancées par l'avis sont effectivement essentielles. Le groupe CGT fait cependant trois remarques :

- parler de l'équilibre entre l'économique et le social tient de l'euphémisme. Le social est actuellement le parent pauvre, alors qu'il devrait être le premier atout de l'efficacité économique européenne et la base du rayonnement international de son modèle de développement ;
- une politique économique commune aux Etats membres est à l'évidence nécessaire. Il faut même, selon nous, débattre explicitement du financement de l'action européenne dans tous les domaines, et donc de la nature et du rôle du budget de l'Union. Faut-il à ce stade parler d'un gouvernement économique ? L'essentiel, du point de vue de la CGT, est que les décisions prises le soient au service de l'emploi, de la croissance, du progrès social.

Une cinquième priorité ne devrait-elle pas être la construction d'une politique extérieure cohérente de l'Union Européenne, dont les tragiques événements actuels soulignent une fois de plus la très regrettable indigence ?

L'avis avance de nombreuses préconisations intéressantes concernant l'ampleur, la durée et les modalités du débat. Le processus engagé doit en effet se poursuivre jusqu'en 2004 et articuler débats nationaux et européens, les initiatives organisées à l'échelle de chaque Etat membre en constituant le premier temps.

La question clé est évidemment celle de la participation de la société civile, concept dont le Conseil économique et social a commencé de débattre, et qui - l'avis le note à juste raison - ne se ramène pas à une composante de l'opinion publique. Le débat doit permettre l'expression d'une pluralité d'organisations.

Les confédérations syndicales ont un grand rôle à y jouer, comme elles ont su l'exprimer à Nice en décembre dernier, mais nous ne visons à aucun monopôle

et souhaitons un foisonnement d'initiatives et d'expressions les plus variées et les plus décentralisées possibles.

Il appartient aux pouvoirs publics d'y contribuer en structurant le débat, en favorisant la circulation de l'information et des propositions. Il serait d'ailleurs intéressant d'établir un bilan critique des assises régionales qui viennent de se tenir.

La synthèse des contributions et leur prise en compte par les négociateurs français au moment de la CIG de 2004 seront aussi des étapes décisives qu'il y aura besoin de préciser au-delà de ce que propose l'avis.

S'agissant de l'échelon européen, l'avis suggère, qu'une convention se tienne en préalable de la CIG, étant entendu que c'est la conférence et elle seule qui aura un rôle décisionnaire. Le groupe partage cette approche, et se félicite également de la forme très ouverte qui est proposée pour l'association de la société civile à cette étape.

En demandant une expression très large des organisations de la société civile, nous ne voulons pas minimiser le rôle du Conseil économique et social, ni d'ailleurs celui des organismes analogues existant dans les autres Etats de l'Union ni du Comité économique et social européen. Il est au contraire souhaitable que notre assemblée tire à cette occasion tout le bénéfice de sa composition et de son expérience. L'avis rappelle quelques uns de nos travaux récents et suggère une liste indicative, mais assez consistante de thèmes liés au débat sur l'Europe. Ils concernent toutes les sections du conseil, et nombre d'entre eux supposent un traitement en coopération. La Délégation pour l'Union européenne va pouvoir, à cette occasion, prendre toute sa dimension, en informant, en suscitant la réflexion, en incitant au traitement de tel ou tel sujet ou en participant sous des formes souples et adaptées aux travaux des sections. La CGT retrouve dans l'avis l'essentiel de ses préoccupations, malgré quelques formulations que nous aurions souhaitées plus claires ou plus incisives. C'est pourquoi le groupe de la CGT a voté ce texte.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe Force ouvrière se félicite que le Conseil économique et social continue de participer aux réflexions sur les aspects économiques et sociaux de la construction européenne et veut saluer Madame Wieviorka pour le travail difficile qu'elle a accepté de réaliser dans un contexte et dans des délais qui n'étaient pas simples, loin de là.

Avant toute autre considération, le groupe Force ouvrière se permet de rappeler que la Confédération Force ouvrière s'est rangée dès le Traité de Rome dans le camp des européens convaincus. inlassablement, dans cette assemblée, notre camarade Gabriel Ventéjol a plaidé pour une Europe qui serait tout autre chose qu'une zone de libre échange.

Il croyait comme nous, à la nécessité de la construction d'une Europe en paix, unie, soudée par la volonté commune de ses peuples d'en faire une union économiquement florissante, et socialement progressiste.

Comme nous, il serait sans doute déçu aujourd'hui par les réalités du présent et les incertitudes de l'avenir, car nous voulons, en ce qui nous concerne,

réaffirmer que l'Union européenne ne répond toujours pas à nos attentes. Nous l'avions déjà dit lors de nos discussions sur son l'élargissement.

Dans le projet d'avis qui nous est soumis, deux points nous posent problème, qui touchent au fond du dossier :

- le premier est le concept, décidément à la mode, de société civile, cité pas moins de 24 fois dans un texte de 12 pages ;
- le second, peut-être le plus grave, est l'interrogation qui est la nôtre sur le rôle exact que l'on veut voir jouer par le Conseil économique et social dans le processus de relégitimisation du projet européen ; car, quelle serait justement sa propre légitimité s'il prétendait intervenir dans le débat politique ?

S'agissant de la société civile, notre perplexité est grande. Dès les premières lignes, le projet d'avis affirme – nous citons : « *la définition de la société civile contenue dans la déclaration annexée au traité de Nice, l'assimilant à une composante de l'opinion publique, n'est pas celle du Conseil économique et social* ».

C'est ainsi que nous avons découvert que le Conseil économique et social aurait sa propre définition de la société civile, ce que nous ignorions. Si Madame la rapporteure pouvait nous éclairer sur ce point, nous lui en saurions gré. En tout état de cause, nous souhaitons que soit abordé ce problème.

Le plus vite sera le mieux.

Faute de quoi, nous serions en droit de présumer qu'au nom de la société civile, le Conseil économique et social pourrait être associé, par délégation ou non, à une convention réunissant les instances politiques, chargée d'élaborer des « *moyens institutionnels* ».

Autant que nous le sachions, le Conseil économique et social reste, conformément à l'actuelle constitution et à l'ordonnance du 29 décembre 1958 une assemblée consultative exprimant des avis sur la politique économique et sociale du gouvernement et non la représentation d'une quelconque « société civile » ayant vocation à co-rédiger, directement ou indirectement, un projet politique, a fortiori européen.

D'où notre seconde interrogation sur la légitimité du Conseil économique et social d'intervenir comme partie prenante d'un débat qui serait éminemment politique.

Or, lorsqu'on écrit que notre Conseil considère que le débat sur l'avenir de l'Union européenne doit être élargi à des questions fondamentales très politiques ayant trait aux institutions envisageables - Constitution, Pacte constitutionnel, Traité constitutif, Etat fédéral, Fédération d'Etats-Nations - on prend le risque indiscutable de sortir le Conseil économique et social de son rôle et de sa place.

La période électorale qui va s'ouvrir devrait permettre aux partis et aux assemblées politiques de faire naître et vivre le débat sur le contenu et la forme des institutions européennes. En engageant des débats d'idées, en se prononçant clairement sur le type d'institutions qu'ils voudraient mettre en œuvre, non seulement ils assumeraient pleinement leurs fonctions, mais ils marqueraient leur attachement aux principes et valeurs de la République.

Pour être clair, nous ne souhaiterions pas que la France s'inscrive dans les thèses anglo-saxonnes de bonne gouvernance incluant, pour ne pas dire en impliquant, la société civile, quels que soient les contours de cette dernière.

En revanche, lorsque seront affirmées clairement ces orientations politiques, nous voulons espérer, au besoin nous exigerions, que le Conseil économique et social soit consulté sur toutes les questions ayant trait à l'économie et au social qui relèvent directement de ses compétences et de ses missions.

Pour des raisons identiques à celles que nous développons, s'agissant du rapport sur l'élargissement de l'Union européenne, à savoir que si la réforme institutionnelle et l'identité politique de l'Union européenne sont des questions majeures et incontournables, nous considérons que c'est avant tout aux partis et responsables politiques d'y apporter réponse au nom de l'intérêt général, alors que nous représentons les intérêts particuliers des salariés.

Nous croyions que la définition du pouvoir par Montesquieu est toujours d'actualité : *« il y a un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire, et cela se retrouve dans l'organisation de tous les Etats démocratiques »*.

Nous ne pouvons pas nous revendiquer d'un de ces trois pouvoirs, mais en revanche nous devons affirmer que le Conseil économique et social a un rôle consultatif, c'est-à-dire un rôle d'avis, qui doit aider ces trois pouvoirs à remplir leur rôle, mais surtout ne pas se substituer à l'un de ces pouvoirs.

En conclusion, le groupe Force ouvrière ne peut s'inscrire dans la démarche retenue par le projet d'avis et se prononce contre.

Groupe de la coopération

La démarche amorcée par le traité de Nice, d'une consultation de la société civile, marque la fin d'une méthode communautaire qui ne semblait pas vraiment impliquer les citoyens. Il s'agit bien de *« relégitimer le projet européen »*. Le groupe de la coopération soutient l'ensemble des propositions de l'avis et notamment celle de reprendre la méthode originale de la Convention expérimentée avec succès pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux.

Concernant la forme du débat : le groupe considère que l'objectif final de cette démarche, lors de la CIG de 2004, est bien d'élaborer un nouveau traité qui définisse les finalités, les compétences, l'organisation des pouvoirs, bref une constitution pour l'Europe. Pour cela il est indispensable d'associer les citoyens de l'ensemble des Etats membres, mais également des pays candidats. Après l'expérience du référendum irlandais, il apparaît nécessaire de « positiver » la réflexion et le débat : en rappelant ce que la construction européenne a pu apporter à chacun, en impliquant les citoyens dans une réflexion sur un projet pour l'Europe de demain, en montrant que si les structures n'évoluent pas, si la réforme des institutions n'est pas réalisée, la machine ne fonctionnera plus. Le groupe de la coopération souhaite que les procédures de consultation de la société civile soient les plus lisibles possibles pour le citoyen, de même que les procédures au sein du Conseil économique et social.

Concernant le fond du débat : il s'agit bien d'un débat politique et non d'un débat juridique complexe : « *quel sens donner à la construction européenne ?* », « *comment associer l'ensemble des citoyens ?* ». L'avis adopté en juin 2000 par notre assemblée définissait les conditions d'une Europe élargie, qui soit forte et cohérente. Il proposait de définir au préalable un projet politique pour l'Europe et de créer un véritable espace économique et social : concilier solidarité et contraintes budgétaires, préservations des acquis communautaires, renforcement de la cohésion sociale, parachèvement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. L'Europe sociale ne peut plus être une priorité de second rang après la construction de l'Europe politique et économique. Si l'Agenda social adopté à Nice va dans le bon sens au niveau des principes, il s'agit maintenant de les mettre en œuvre. La réflexion sur les politiques communes doit bien être au cœur du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

Dans le contexte international actuel qui remet en cause les grands équilibres géopolitiques, il est plus que jamais nécessaire pour l'Europe d'acquiescer un poids politique suffisant sur la scène internationale, de même qu'elle a acquis un poids sur la scène économique. L'Europe, pôle de paix et de stabilité, se doit d'acquiescer une réelle capacité d'action autonome en matière de politique étrangère et de défense. Le groupe de la coopération ressent plus que jamais le besoin de construire une Europe forte et proche des citoyens.

Groupe des entreprises privées

Le groupe tient à saluer Mme la rapporteure, pour la qualité de son travail, mais aussi la section des relations extérieures et la délégation à l'Union européenne de notre assemblée qui ont su, ensemble, se positionner en amont pour aboutir au présent avis.

Nous nous félicitons que ce débat indispensable se tienne au Conseil économique et social, débat indispensable, en raison notamment des attentes justifiées de l'opinion publique mais aussi de la nécessité d'ancrer plus fortement les thématiques professionnelles dans l'avenir de l'Union Européenne.

Si la construction européenne fait partie intégrante de notre histoire et de notre cadre de vie collective, nous devons continuer à nous interroger sur les objectifs actuels de l'Union européenne, qui semblent parfois flous, et sur ses méthodes qui sont ressenties par beaucoup comme encore trop éloignées de leurs préoccupations.

Si le passage à l'euro va vraisemblablement modifier la perception de la réalité européenne et occuper l'essentiel du débat sur l'avenir de l'Union, il est important de souligner que, pour les entreprises, l'Europe doit être :

- plus lisible, en affirmant sa spécificité par rapport à la globalisation ;
- plus ouverte et plus sûre, en préservant les conditions de la concurrence et donc d'un espace européen compétitif ;
- plus simple, en réduisant les incohérences qui résultent des superpositions de réglementations ;

- réellement participative en associant plus qu'elle ne le fait les acteurs économiques et sociaux à la définition et à la mise en œuvre des règles qui les concernent directement.

Il convient de mieux associer à ce débat les citoyens, la société civile et les corps intermédiaires, mais en évitant les ONG non représentatives.

Il faut également intégrer l'enjeu de l'élargissement et les conséquences que celui-ci entraînera pour les entreprises, en engageant les réformes nécessaires tout en limitant l'interventionnisme réglementaire, en développant des programmes d'échanges d'expériences et de formations, en favorisant les partenariats et en encourageant l'investissement privé.

L'avis considère l'Europe sociale en retard de développement par rapport à « l'Europe économique ». Rappelons pourtant que plusieurs textes européens, non négligeables, ont été élaborés sur des sujets importants pour les entreprises et leurs salariés, d'autres sont en cours d'adoption.

Nous espérons, à travers cet avis, enrichir le débat sur l'avenir de l'Union européenne. Le groupe des entreprises privées l'a voté favorablement.

Groupe des entreprises publiques

Comme l'indique le projet d'avis, la participation de la société civile et des citoyens au débat sur l'avenir de l'Europe est un élément déterminant pour le succès de la construction européenne.

Dans cet esprit, notre groupe souhaite faire quelques observations.

Lors du débat sur le Traité de Maastricht, les responsables politiques européens ont dû prendre conscience du « déficit de communication » qui existait à l'époque. C'est la raison pour laquelle le débat avec l'opinion et avec la société civile doit avoir lieu dès que possible, avant même l'ouverture de la Conférence inter-gouvernementale annoncée pour 2004.

Ce débat doit permettre une information et une sensibilisation des citoyens en vue, d'une part de leur faire appréhender pleinement les enjeux de la construction européenne, ses objectifs politiques, économiques et sociaux, ainsi que les grandes lignes des politiques pour y parvenir, mais aussi de leur permettre de s'exprimer sur les priorités, les choix à inscrire dans ces politiques, comme sur les moyens de les réaliser.

L'avis propose que le Conseil Economique et social prenne l'initiative d'évoquer quatre thèmes complémentaires à ceux retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Deux d'entre eux nous paraissent particulièrement importants. Il s'agit de :

- l'équilibre entre l'économique et le social : dans le contexte de globalisation de l'économie et des turbulences que cela peut provoquer, il semble en effet crucial qu'un dialogue sincère et véritable puisse avoir lieu entre les opinions publiques et les gouvernants sur les objectifs à poursuivre et les valeurs à défendre en commun ;
- l'approfondissement de la démocratie et de la citoyenneté européenne : à la veille d'un élargissement de l'Union, il paraît

indispensable de clarifier, préciser et confirmer les éléments constitutifs de cette «citoyenneté européenne».

Le débat sur les aspects institutionnels et sur la forme finale qu'adoptera l'Union est également très important, mais il sera d'autant facilité, qu'au préalable, seront clarifiés et précisés les objectifs et les « valeurs communes ».

Enfin, notre groupe souhaite souligner l'importance que revêt l'approfondissement de la réflexion sur la place et l'organisation des Services d'intérêt général. Nous avons conscience des progrès accomplis ces dernières années dans la prise en considération de ce sujet au niveau de l'Europe, mais pensons néanmoins qu'il reste un important chemin à parcourir sur les deux aspects suivants :

- au regard du principe de la libre concurrence, l'importance du rôle des Services d'intérêt général n'est pas encore reconnue comme il conviendrait quant à leur impact sur le développement de nos pays et sur leur cohésion sociale ;
- en matière d'organisation, autant il nous semble utile que des principes directeurs favorisant l'évolution et l'adaptation de ces services soient définis au plan communautaire, autant il nous semble sain que des marges d'initiatives plus conséquentes soient reconnues aux Etats ou aux instances locales dans le respect des principes de subsidiarité et de libre administration des collectivités territoriales.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe des Français de l'étranger, de l'épargne et du logement

M. Gérard : « Si notre groupe a souhaité intervenir aujourd'hui, c'est pour appuyer, Madame, votre préconisation concernant la prise en compte, dans le débat sur l'avenir de l'Europe, des réalités spécifiques telles qu'elles sont réellement vécues, notamment par les Français à l'étranger établis dans les Etats de l'Union européenne. Ils sont 900 000 à vivre ainsi l'Europe au quotidien et croyez-moi, ils ont beaucoup à dire sur le fonctionnement de l'Europe au niveau citoyen.

Si nous voulons vivre dans une maison commune, nous ne pouvons le faire qu'avec des règles identiques.

Quand on parle de coopération judiciaire, on donne la priorité aux grands sujets comme les procédures simplifiées d'extradition, le blanchiment d'argent ou la lutte contre le terrorisme. C'est bien, et absolument nécessaire.

Mais, un couple franco-allemand, lui, jugera sûrement prioritaire la mise en place d'un droit européen de la famille afin que, pour la garde des enfants en cas de séparation par exemple, la notion d'intérêt de l'enfant soit identique de chaque côté du Rhin, mettant ainsi fin à la situation kafkaïenne que nous vivons aujourd'hui.

Et si l'harmonisation de la taille des cages à poules de batterie, ou celle des dates de la chasse au gibier d'eau les laissent souvent indifférents, une harmonisation des conditions d'obtention de leur retraite les intéressent tous beaucoup. Savez-vous qu'une Française ayant effectué toute sa vie

professionnelle en Allemagne, mais dont les enfants sont nés en France, ne bénéficiera d'aucune bonification pour l'éducation de ses enfants au prétexte qu'ils sont nés à l'étranger, c'est à dire en France ? Est-ce cela l'Europe sociale ?

Quand à la transmission de patrimoine pour une famille dont les ayants-droit résident dans plusieurs États de l'Union, cela relève d'un véritable casse-tête. Certains ajouteraient « chinois ».

La liberté de circulation et d'installation des personnes est devenue effective dans l'Union européenne. L'obtention d'une autorisation de séjour est toutefois toujours nécessaire au citoyen européen pour résider dans un autre État de l'Union s'il n'en possède pas la nationalité, alors que la plupart des États considèrent que cela n'a plus de sens.

Ces quelques exemples, et je pourrais en citer beaucoup d'autres, vous donnent une idée de ce que les 900 000 Français établis dans un autre état de l'Union auront à dire au cours de ce débat.

Alors, quand l'avis recommande l'instauration d'un gouvernement économique européen, ce en quoi nous sommes parfaitement d'accord, nous souhaitons aussi - et peut-être d'abord - un gouvernement social européen.

Enfin, s'ils disposaient d'une représentation spécifique au Parlement européen, comme le Conseil économique et social l'a préconisé dans l'avis sur l'élargissement de l'Union européenne présenté par notre collègue Jacques Picard, ils pourraient mieux faire entendre leur voix.

C'est tout à l'honneur du Conseil économique et social de préconiser la prise en compte des réalités économiques et sociales spécifiques des Français établis hors de France, éternels oubliés des législateurs.

C'est pourquoi, nous proposons également que tout au long de la procédure de dialogue qui va s'ouvrir sur l'avenir de notre Europe, les organisations représentatives des Européens établis hors de leur pays d'origine soient entendues. Ainsi, notre propre Conseil économique et social pourrait valablement auditionner l'Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE) et l'Union des Français à l'étranger (UFE), tandis que le Comité économique et social européen serait avisé d'entendre l'association européenne qui les représente, appelée du doux nom de CARESSE.

Enfin, et pour prendre en compte le souhait des Français établis hors de France que l'Europe soit aussi porteuse de projets humanistes - nous entendons par là, concernant toute l'Humanité -, nous apprécierions que lors des débats futurs du Conseil économique et social sur l'Europe, nous nous préoccupions toujours de leur aspect mondial. Surtout après tous les événements récents et en cours.

A ce titre, nous souhaitons que dans les thèmes suggérés au dernier article de l'avis, il soit question non seulement et entre autres, de la maîtrise de la sécurité en Europe, mais bien de la sécurité dans l'ensemble du monde, du développement durable certes, mais pour tout le monde, et aussi - sujet que l'actualité nous invite à ajouter -, de l'extension au monde entier des idéaux et pratiques de la laïcité.

Ceci dit, il va de soi que notre groupe votera avec enthousiasme l'avis présenté ».

Groupe de la mutualité

L'élargissement de l'Union Européenne justifiait le grand débat public décidé au Sommet de Nice, car l'état de l'opinion le rendait indispensable en raison de la perplexité des Français par rapport à des institutions qui, cependant, contribuent chaque jour à façonner davantage leur environnement de vie et de travail.

Le projet d'avis vise donc avec raison à «*associer véritablement*» les citoyens et les corps intermédiaires à cette interpellation collective.

Sur le contenu du débat, le groupe de la mutualité approuve les propositions que fait l'avis et notamment:

- élargir la réflexion générale, par-delà les questions identifiées à Nice, afin de donner un nouveau souffle à la construction européenne, en permettant aux participants de s'exprimer sur les axes majeurs des politiques à conduire ;
- favoriser un « *équilibre entre l'économique et le social* », même s'il eût été plus juste d'évoquer un nécessaire rééquilibrage en faveur du social ;
- rappeler le socle de valeurs et de principes - respect des droits de l'Homme et libertés, démocratie, solidarité, etc. - auxquels adhèrent les peuples européens.

La question des choix institutionnels se trouve ainsi mise en perspective, car certains sujets en dépendent étroitement. Ainsi, comment remettre en cause la règle de l'unanimité qui prévaut pour certaines décisions et paralyse l'Union, sans aborder préalablement au fond, les raisons qui expliquent le blocage des uns, la volonté d'ouverture des autres ? Et comment imaginer que le principe de subsidiarité, si souvent brandi et pourtant si mal défini, puisse gagner en crédibilité tant que les interrogations sur le partage des compétences, et encore plus, sur le fédéralisme, n'auront pas reçu de réponses ?

Quant à l'organisation du débat, les propositions évitent les écueils extrêmes de la consultation-alibi, ou d'un exercice pédagogique incapable de peser sur les choix.

Le groupe de la mutualité considère que ce projet d'avis permet à la société civile de trouver sa place légitime dans le débat démocratique, sans faire de confusion entre les responsabilités du pouvoir politique et celles des composantes de la société civile.

Le projet innove en européanisant les échanges. Sans négliger le nécessaire dialogue à l'intérieur de chaque pays, il ouvre le débat dans un cadre supranational. Une meilleure compréhension réciproque de sensibilités différentes devrait en résulter.

Enfin, le texte valorise les travaux déjà conduits par le Conseil économique et social, et suggère quelques pistes intéressantes pour de futures études, rapports ou avis.

Le Groupe de la Mutualité a voté positivement.

Groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer ne peut évidemment pas être absent d'un débat sur l'avenir de l'Union européenne.

D'abord parce que les politiques européennes trouvent déjà à s'appliquer dans les Départements et Territoires, et contribuent de façon non négligeable à leur développement. L'agriculture, au terme de négociations parfois difficiles, a obtenu des mesures d'adaptation de la politique agricole commune, que ce soit à travers les régimes spécifiques d'approvisionnement ou les aides spécifiques aux productions agricoles locales (filière canne-sucre-rhum, banane ou ananas). La filière de la pêche a bénéficié d'une stabilité durable grâce à des actions communautaires de longue durée initiées par l'IFOP. Les dérogations fiscales et douanières indispensables à la survie de l'Outre-mer (octroi de mer ou droits d'accises sur certains produits par exemple), sont périodiquement révisées, mais sont régulièrement maintenues, signe que leur utilité n'est pas remise en cause. Enfin les fonds structurels de l'objectif 1 ou de REGIS, comme les différents programmes spécifiques du POSEIDOM sont venus marquer et l'intérêt de l'Union européenne pour ses régions ultra périphériques et la solidarité des métropoles à leur égard.

L'élargissement de l'Europe à de nouveaux pays, s'il est effectivement souhaitable, ne doit pas se traduire par une remise en cause de cet acquis, qui viendrait minorer ou abandonner l'effort de solidarité consenti en faveur des régions ultra périphériques, au profit de nouvelles régions, ou par l'abandon de certains pans de ces politiques pour des raisons budgétaires.

Par ailleurs, et qu'on le veuille ou non, les régions de l'Outre-mer constituent la frontière ultime de l'Union européenne sur d'autres continents, et sont souvent au contact de régions de grande pauvreté. A ce titre, elles présentent un attrait pour les populations migrantes qui y voient une porte d'entrée vers les pays de l'Union européenne, cette caractéristique n'étant d'ailleurs pas limitée aux seuls territoires français.

Il est évidemment souhaitable que l'élargissement de l'Union aille de pair avec un approfondissement sur le plan social, tant dans les quinze pays qui en sont déjà membres, que pour ceux qui y sont candidats.

Mais pour les régions d'Outre-mer, il est évident que la profondeur et l'amplitude des phénomènes d'exclusion qu'elles connaissent déjà, les difficultés d'ajustement au marché du travail local ou extérieur, dans la région entendue au sens large ou en métropole, les inégalités entre hommes et femmes, nécessiteront

des adaptations particulières à la situation de chacune d'entre elles, et qu'il faudra en permanence avoir ces précautions à l'esprit.

A défaut, des législations particulières comme la loi organique du 19 mars 1999 sur la protection de l'emploi local en Nouvelle Calédonie devront prendre le relais.

C'est dire que les populations de l'Outre-mer doivent être présentes dans les débats futurs sur l'avenir de l'Union européenne, qu'ils se fassent au niveau national ou européen, et quelles qu'en soient les formes. Débat sur les politiques, comme cela vient d'être exposé ; mais débat constitutionnel également. Le traité d'Amsterdam a en effet proposé une nouvelle rédaction de l'article 158 du traité, consacré à l'insularité, comme de l'article 299.2 consacré à l'ultra périphéricité qui font déjà l'objet de divergences avec les services de la Commission.

Il importe donc que les débats puissent se tenir dans chacun des Départements et des Territoires, afin de permettre aux populations de comprendre les enjeux qui leur sont encore plus lointains peut-être qu'aux populations métropolitaines, mais qui les concernent tout autant. A ce titre, la formulation des questions et du débat nécessitera une attention spéciale.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Outre-Mer s'associe au projet d'avis qu'il votera.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Dechartre : « Je tiens à vous remercier de nous avoir bâti un avis solide dans un domaine difficile et surtout d'avoir marqué la place du Conseil économique et social dans ce grand débat et ouvert de bonnes pistes de travail.

Malgré les inquiétudes ontologiques qu'entraînent les grands bouleversements de l'Histoire, il faut faire l'Europe avec sincérité et surtout avec raison. Pour être forte dans le concert du monde, l'Europe a besoin d'être constituée par des Etats Nations structurés et charpentés par des régions animées et portées par une volonté citoyenne de développement durable. Mais aussi, pour que l'Europe soit crédible et acceptée dans le concert des hommes, les hommes politiques en charge de l'Europe ne doivent jamais oublier que le progrès économique n'a de sens que si sa finalité est le progrès social. N'est-ce pas le rôle premier du Conseil économique et social dont la vocation sur ce point est claire, de le rappeler et de le répéter.

Le monde a changé depuis le 11 septembre. Intellectuellement, il faudra revoir notre géographie car le monde de l'homme, comme l'infini de Pascal, est « *un cercle qui a son centre partout et sa circonférence nulle part.* ». De plus, ce que nous appelions l'institution démocratique apparaît aujourd'hui, au citoyen comme à l'acteur politique, sous un nouveau visage. C'est-à-dire que rien ne sera plus accepté sans une participation préalable des citoyens. Certes reste et restera le primat du politique. Mais le chemin politique pour aboutir à la décision acceptable et acceptée exigera plus et mieux qu'aujourd'hui, un échange permanent entre l'exécutif et le législatif d'une part, le monde associatif, les syndicats et les partenaires sociaux, d'autre part. D'où des structures fortes et reconnues de dialogue. Et là, bien entendu, je parle de la vocation et du rôle du Conseil économique et social.

A ce happening citoyen de santé sociale, il faut un lien institutionnel et - symbolique - de débat. Dans le débat national sur l'Europe, vous proposez que fidèle à sa vocation d'explorateur social et de porte parole sinon de fondé de pouvoir de la société civile organisée, le Conseil économique et social travaille à « *relégitimer le projet européen* » et à « *orienter la position française* ». J'ajouterai : dans ce monde sauvage, pour faire pièce aux austères abstractions de Bruxelles, faire rêver si possible, et donner, dans cette grande affaire, sa place pleine et entière à l'Homme, nous avons le devoir de défendre haut et fort nos valeurs humanistes, nées en France au Siècle des lumières et de tous nos combats sociaux et laïcs qui ont jalonné la longue et belle histoire du Progrès. C'est le moyen le plus sûr pour lutter, sans concession, contre tous les intégrismes, politiques, religieux ou...économiques. Je voterai votre avis ».

Mme Elgey : « Plus d'une décennie s'est écoulée depuis qu'en 1988, lors d'une réunion de la Commission des Communautés européennes qu'il préside alors, Jacques Delors fit cette réflexion : « *Il faudrait que l'Europe cesse d'avancer masquée...* ». De fait, depuis l'acte fondateur, la construction européenne a toujours avancé furtivement et surtout sans qu'une immense majorité de nos concitoyens aient la moindre conscience de ce qu'impliquait la mise en place de ces nouvelles institutions européennes. D'ailleurs un des principaux négociateurs français du Traité de Rome, Maurice Faure, devait constater : « *L'événement que fut le marché commun est passé inaperçu. C'est sans doute ce qui nous a permis d'aller aussi vite* ».

Il est vraisemblable, en effet, que cette indifférence de l'opinion a facilité les démarches des partisans de l'Europe. Mais maintenant que les institutions européennes sont devenues une réalité, que l'euro s'apprête à remplacer les monnaies nationales, il n'est plus aucun avantage à ce désintérêt de nos contemporains pour l'Europe. Bien au contraire. S'il persistait, un des plus grands débats de ce temps, la permanence des États-Nations immuables ou leur adaptation à des ensembles nouveaux, serait escamoté. Et les institutions européennes seraient condamnées à aboutir en une sorte de vaste zone de libre-échange, ce qui n'était certes pas l'ambition des « Pères de l'Europe », ni celle du général de Gaulle.

Ce que sera cette Europe, nul n'est capable de le prévoir. Mais, elle ne peut exister sans l'adhésion profonde des Européens. Cette adhésion exige une prise de conscience des problèmes européens. D'où la nécessité d'un débat auquel soient associées toutes les composantes de notre société, ce qui inclut la société civile. Je ne suis pas sûre de savoir exactement ce qu'est la société civile, mais, avec ses ambiguïtés, ce terme reflète une réalité, désignant tous ceux qui, sans mandat politique particulier, participent à la vie de la Cité. Et sans eux l'Europe est condamnée, comme le craignait Jacques Delors, à toujours avancer masquée, donc à une existence indigne d'un grand dessein.

Je voterai votre avis »

Groupe des professions libérales

Le groupe des professions libérales tient tout d'abord à rendre hommage à la qualité du travail présenté par le rapporteur.

L'Union européenne suscite une forte attente chez les citoyens, notamment dans des domaines ayant des incidences immédiates sur leur vie quotidienne, la sécurité alimentaire ou la sécurité maritime. L'Europe institutionnelle leur semble, en revanche plus lointaine, opaque et décourageante. Il n'est pas trop tard pour remédier à cette image négative. La Présidence belge intervient à une période charnière de la construction de l'Europe unie. Elle veut réconcilier les citoyens avec l'Union européenne... quelle lourde tâche que de structurer le grand débat sur l'avenir de l'Europe en prévoyant à la fois un calendrier, une méthode de travail et un ordre du jour.

Les dirigeants de l'Union sont invités à adopter, au Conseil européen qui aura lieu à Laeken, en décembre prochain, une déclaration indiquant, à la fois, l'enjeu de la « grande » réforme de l'Union programmée pour 2004 et dessinant les contours de l'Europe élargie. La Présidence belge s'engage à la rédaction d'une Constitution de l'Union et souhaite que la future Conférence Intergouvernementale (CIG) soit préparée, plus démocratiquement que dans le passé ... Les professionnels libéraux, intermédiaires privilégiés entre les citoyens et les autorités publiques, mesurent naturellement la portée des évolutions en cours, dont les répercussions concerneront tous les citoyens européens.

La nouvelle CIG devra aborder notamment la délimitation des compétences, le statut de la Charte des droits fondamentaux, le rôle des parlements nationaux et la simplification des traités, et devra décider des réformes nécessaires. Pour éviter que le projet européen ne soit mis en échec par le rejet et l'indifférence des citoyens, il faut les informer et les associer.

Le groupe des professions libérales salue l'initiative prise à Nice, en décembre dernier, d'ouvrir ce débat à la société civile. Une condition à ses yeux : seule une représentativité suffisante des représentants de la société civile rendra cette participation efficace. Mais comment en définir les contours ? S'agit-il de la société civile dite « organisée » ou bien les termes de société civile devraient-ils inclure la présence et la représentation d'autres composantes ? Le groupe des professions libérales qui estime insuffisante la prise en considération de leur propre représentativité, regrette que ce débat ait été écarté.

Le Comité économique et social européen, institué par le Traité de Rome, est le porte parole institutionnel de la société civile organisée. Il a donc vocation à jouer un rôle essentiel de catalyseur de la société civile organisée et de dialogue avec celle-ci. Sa composition en relève : organisations syndicales et patronales, associations professionnelles, organismes représentatifs du commerce et de l'artisanat, organisations agricoles, représentants des milieux coopératifs et mutualistes, des professions libérales, des consommateurs, des familles, du monde associatif, etc. Il est une voie d'accès privilégiée -certes non exclusive- de la société civile à la société politique, une instance de médiation. L'étendue de son expertise et la diversité des positions défendues par ses membres garantissent qu'il se fera toujours clairement le défenseur, dans ses avis et ses initiatives, de

l'équilibre entre les intérêts économiques et sociaux, indispensable à la société dans son ensemble. Le CESE a pour vocation de rechercher un intérêt général à partir des intérêts particuliers qui s'y trouvent représentés. Ses membres apportent dans l'exercice de leurs fonctions, l'expertise qui a justifié leur nomination. Néanmoins, la société civile organisée évolue. Sa représentation reflète-t-elle l'évolution sociale des 40 dernières années ? La question mérite d'être posée.

Lorsqu'il se réunira à Laeken, le Conseil européen devra engager clairement une nouvelle étape de la construction européenne. Pour le groupe des professions libérales, la méthode de la Convention présente l'avantage de réunir les différentes sources de légitimité qui coexistent en Europe : les gouvernements des Etats-membres, mais aussi les représentants des Parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission européenne. Les Etats candidats devront prendre part à ces travaux ainsi que les représentants des Comités des Régions et du Comité économique et social européen.

Le groupe des professions libérales se pose la question de l'opportunité de la constitution d'un Forum européen de la société civile accompagnant la Convention. Ce point a réellement donné lieu à débat, et nous en remercions le rapporteur... La composition et l'objet de ce Forum permettraient, selon ces défenseurs, d'ouvrir le dialogue à certaines autres sensibilités. Nous ne sommes pas convaincus de son utilité. Quel message, en effet, l'opinion publique va-t-elle percevoir, avec cette multiplicité de tables de discussion... à un moment où les responsables politiques veulent rapprocher le citoyen de l'Europe ?

Le groupe des professions libérales constate également que la méthode intergouvernementale a montré ses limites et doit être complétée par des aménagements politiques novateurs. L'instauration de la Convention pour l'élaboration de la Charte européenne des droits fondamentaux a constitué un premier pas dans la bonne direction. Cette démarche doit être poursuivie et approfondie, notamment dans la perspective de l'élargissement. Les peuples ne doivent pas être tenus à l'écart des décisions qui les concernent.

Débattre avant de décider, c'est la démocratie participative. Dans nos démocraties, les décisions de la collectivité, portant sur des choix d'avenir jugés essentiels, ne peuvent être prises que si elles ont été antérieurement comprises, discutées et, au moins dans une certaine mesure, acceptées par la population. Le groupe des Professions libérales adhère à la démarche initiée à Nice, tout en ayant conscience de certains dangers. Il a néanmoins voté cet avis.

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF se félicite que le Conseil économique et social apporte ses propres réflexions au large débat sur « *L'avenir de l'Union européenne* », et puisse, à partir de ses responsabilités constitutionnelles, remplir pleinement son rôle d'intermédiaire institutionnel.

Si l'Union européenne continue à perdre l'appui des populations, c'est bien l'avenir de l'intégration de nos peuples et de ceux qui espèrent en l'élargissement qui est menacé. L'UNAF insiste sur *une information aussi large et complète que possible en direction des citoyens* sur les orientations prises, les

choix arrêtés et les actions envisagées, afin de les associer à l'élaboration des politiques européennes. Il est nécessaire non seulement de les consulter, mais aussi de leur donner les moyens de la concertation. L'intégration de la **Charte Européenne des droits fondamentaux** dans les Traités permettra enfin que toutes les fonctions de la personne et des groupes familiaux et sociaux dans lesquels elle se construit et construit la société de demain, soient prises en considération au niveau européen. Une intégration européenne réussie passe en effet par une volonté d'œuvrer à l'élaboration d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Dans une société démocratique, **le processus de gouvernance doit être décentralisé**. Des mécanismes de dialogue et de participation doivent être instaurés à chaque niveau institutionnel. La société civile organisée, spécialement au travers des associations qu'elle s'est données, doit être en capacité de coopérer dans l'intérêt supérieur des citoyens européens et de manifester sa détermination à ce que soit donnée à la dimension sociale une importance au moins égale à la dimension économique.

Le principe de **la prise en considération de la dimension familiale des politiques communes** doit être posé, ainsi que celui de la mise en place des instruments qui en garantissent l'application. Il est regrettable, par exemple, de constater la difficulté d'harmoniser les droits franco-allemands en matière de garde d'enfants, de parents séparés ressortissants de ces deux Etats. Il est aussi regrettable que le Conseil n'ait pas encore réussi à élaborer une politique européenne commune quant au droit au regroupement familial. De même, en contradiction avec l'article 18 du Traité stipulant que « *tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner sur le territoire des Etats membres.* », la Commission continue à contraindre ce droit par des conditions liées au travail ou aux études.

L'avenir de l'Europe nécessite une vision qui doit être partagée par tous, à partir des réalités de vie quotidiennes. Notre apport dans le débat peut s'articuler autour de **trois exigences** :

- **Plus de souplesse**, en donnant toute sa dimension au principe de subsidiarité ;
- **Plus de proximité**, en favorisant les initiatives régionales ;
- **Plus de participation**, en associant les divers groupes représentant la société civile organisée et en mettant en place les mesures nécessaires à un effectif dialogue.

Ayant trouvé dans l'avis de telles préoccupations et propositions, le Groupe de l'UNAF a émis un vote favorable sur ce texte.

Groupe de l'UNSA

La Conférence intergouvernementale de 2004 est chargée de réformer en profondeur le système institutionnel européen. C'est l'occasion de relégitimer la construction européenne qui s'est ensablée dans la technicité et l'opacité. Pour cela, l'idée forte de l'avis est d'impliquer les citoyens dans le débat sur l'avenir de l'Europe, de les impliquer vraiment, dès le début du processus en leur parlant clair et en considérant leur avis.

L'avis préconise que les quatre questions institutionnelles identifiées à Nice soient complétées par celles qui émergeront des débats nationaux et qui feront sens pour tous les Européens. On sait déjà qu'ils sont plus préoccupés par les conséquences directes des politiques européennes que par les évolutions des structures institutionnelles. C'est pourquoi le débat sur le contenu des politiques doit avoir lieu afin d'éclairer celui sur les institutions. Parmi les préoccupations qui se sont déjà exprimées fortement et que relève l'avis: l'équilibre entre l'économique et le social, l'instauration d'un gouvernement économique européen.

L'avis propose une méthode, une chronologie et un calendrier qui articulent les débats nationaux et européen, et associent les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il préconise un dispositif, avec comme élément central une Convention, s'inspirant de celle qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux, améliorée et élargie. Elle serait accompagnée, avec un autre statut, d'un Forum de la « société civile ».. A défaut d'une définition claire de la société civile, notion aux contours flous, un tel Forum permettrait à toutes les composantes non institutionnelles de faire entendre leur voix. Malheureusement, les ministres des Quinze semblent déjà avoir écarté l'idée d'un tel Forum de même que l'élargissement au-delà des quatre thèmes retenus à Nice.

L'avis demande, pour le Conseil économique et social, un dialogue permanent avec les représentants français participant à la Convention. Il propose des échanges réguliers entre le Conseil économique et social français et ses homologues européens. Il rappelle les nombreux travaux déjà effectués par le Conseil économique et social dont les préconisations montrent que l'Europe sociale est la pièce maîtresse d'un nouveau projet pour l'Europe, et souhaite que ces travaux participent à l'élaboration des positions françaises.

Il préconise, pour le Conseil économique et social, un programme de travail ambitieux mais démesuré qui va nécessiter des arbitrages chronologiques et des choix.

A cette remarque près, l'avis est précis, clair et cohérent. Il traduit la volonté d'une appropriation citoyenne effective de la construction européenne et porte la marque du social et de l'humain.

L'UNSA l'a voté.